



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

11 Laurier St.\11, rue Laurier

Gatineau

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Business Transformation and Systems Integration
Service/Division de transformation des opérations et d'intégrat

Special Procurement Initiative Dir

Dir. des initiatives spéciales

d'approvisionnement

Terrasses de la Chaudière 4th Floor

10 Wellington Street

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Automatic Identification Technology	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6381-180019/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client W6381-180019	Date 2019-07-24
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XE-679-32372	
File No. - N° de dossier 624xg.W6381-180019	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-12-31	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Mark Nam Nguyen	Buyer Id - Id de l'acheteur 624xg
Telephone No. - N° de téléphone (343) 550-1613 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6381-180019

Amd. No. - N° de la modif

Buyer ID - Id de l'acheteur
624XG

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier CCC No./N°

CCC - FMS No./N° VME

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (MDN)

Projet de technologie d'identification automatique (TIA)

Demande de renseignements (DDR) n° 1

Table des matières

PARTIE I – RÉSUMÉ DU PROJET DE TIA	4
1 Introduction de la DDR.....	4
2 Contexte du projet et stratégique.....	4
3 Portée.....	6
4 Objectif de la DDR.....	6
5 Stratégie d’approvisionnement/approche de définition jusqu’au budget.....	6
6 Buts, objectifs et résultats opérationnels du projet.....	7
7 Jalons du projet.....	7
7.1 Approbation de projet (définition).....	7
7.2 Approbation de projet (mise en œuvre).....	7
7.3 Capacité opérationnelle initiale (COI).....	8
7.4 Capacité opérationnelle totale (COT).....	8
8 Méthode de mise en œuvre du projet.....	8
9 Exigences.....	8
9.1 Exigences fondamentales.....	8
9.2 Exigences non fondamentales.....	9
10 Produits livrables.....	9
11 Exigences obligatoires de haut niveau (EOHN).....	11
12 Modèles d’acquisition.....	11
13 Références.....	12
14 Sécurité.....	12
14.1 Exigences générales.....	12
14.2 Dispositions relatives aux marchandises contrôlées.....	12
14.3 Exception au titre de la sécurité nationale.....	12
15 Confidentialité.....	13
16 Retombées industrielles et technologiques.....	13
17 Achats écologiques.....	13
PARTIE II : PROCESSUS DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	14
18 Introduction.....	14
19 Consignes à suivre pour répondre à la présente demande de renseignements.....	14
19.1 Nature et format des réponses demandées.....	14
19.2 Coûts associés aux réponses.....	14
19.3 Traitement des réponses.....	14
19.4 Activité de suivi.....	15
19.5 Communication avec l’industrie.....	15

19.6	Contenu de la demande de renseignements.....	15
19.7	Format des réponses	15
19.8	L'autorité contractante.....	16
19.9	Présentation des réponses	16
19.10	Surveillant de l'équité.....	16
20	Processus de consultation de l'industrie.....	16
20.1	Consultation de l'industrie.....	17
20.2	Étape 1 – Publication d'une ou de plusieurs DDR.....	17
20.3	Étape 2 – Soumission des réponses aux questions des DDR	17
20.4	Étape 3 – Présentation lors de la Journée de l'industrie	17
20.5	Étape 4 – Rencontres individuelles avec les membres de l'industrie	18
20.6	Étape 5 – Ébauche de la demande de propositions.....	19
21	Renseignements à inclure dans les réponses	19
21.1	Renseignements sur le répondant.....	19
21.2	Représentant du répondant	19
21.3	Éléments de la portée devant être traités par les répondants.....	19
21.4	Résumés des solutions et des éléments de capacité.....	19
21.5	Coûts.....	19
21.6	Évaluation des risques	20
21.7	Échéance.....	20
21.8	Recommandations, suggestions et commentaires	20
PARTIE III : QUESTIONS		22
Annexe A : Questions sur le modèle d'acquisition.....		23
Annexe B : Questions supplémentaires.....		24
PARTIE IV : ANNEXES SUPPLÉMENTAIRES		25
Annexe C : Emplacements des unités de ligne et quantités estimées de dispositifs fondamentaux		26
Annexe D : Glossaire		29
Annexe E : Règles d'engagement		33
Annexe F : Formulaire d'inscription pour la Journée de l'industrie		34
Annexe G : Formulaire d'inscription pour les rencontres individuelles		36
Annexe H : Vue opérationnelle 1 (VO1) - Concept opérationnel de haut niveau – TIA		39

PARTIE I – RÉSUMÉ DU PROJET DE TIA

1 Introduction de la DDR

Dans le cadre du projet de technologie d'identification automatique (TIA) du ministère de la Défense nationale (MDN), Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) demande à l'industrie de lui faire part de ses commentaires afin de mieux éclairer les futures acquisitions de projets de TIA. Cette rétroaction porterait notamment sur les méthodes d'acquisition, de configuration et de mise en œuvre de technologies automatisées de saisie des données et de gestion des stocks, ainsi que sur leur intégration au Système d'information de la gestion des ressources de la défense (SIGRD) du MDN, qui repose sur SAP^{MD1}.

Le projet de TIA introduira des technologies de gestion des stocks et mettra à jour l'infrastructure connexe de technologie de l'information (TI) dans le but d'améliorer l'automatisation de la chaîne d'approvisionnement de la Défense (CAD) afin de fournir un portrait exact et en temps opportun des stocks de matériel de la défense (p. ex. la quantité, l'état, l'emplacement et la valeur des actifs), tout en réduisant les transactions exigeantes en main-d'œuvre et les erreurs humaines liées aux transactions manuelles.

2 Contexte du projet et stratégique

Le MDN tient à jour et gère des stocks et des immobilisations corporelles (notamment le matériel et l'outillage, les navires, les aéronefs et les véhicules, les immobilisations corporelles louées ainsi que les travaux en cours), dont la valeur comptable actuelle est évaluée à environ 77 G\$. De ce chiffre, il y a des stocks d'une valeur de 5,8 G\$, qui constituent 85 % des stocks des comptes publics du gouvernement du Canada.

Ces stocks sont gérés par l'entremise de la CAD qui compte un nombre d'organismes et d'emplacements dispersés dans le monde avec une ampleur et une profondeur de stock équivalant aux plus grandes chaînes d'approvisionnement de l'industrie. La CAD gère la circulation essentielle de matériel en provenance et à destination des fournisseurs commerciaux, dans le cas d'articles réparables, par l'entremise d'un réseau complexe d'entreposage, de distribution et d'installations de maintenance sur les trois échelons d'approvisionnement suivants, qui soutiennent les opérations de défense au Canada et à l'étranger.

- a) Premier échelon : un navire, un bataillon, un escadron, une section d'une base ou une unité d'une taille équivalente est une organisation ayant des emplacements d'approvisionnement de premier échelon. L'unité dispose de l'équipement et du stock nécessaires pour remplir son rôle.
- b) Deuxième échelon : les emplacements d'entreposage du matériel dans un navire de ravitaillement, un bataillon des services, un escadron de maintenance (air), une base, une escadre ou une unité qui fournit principalement le soutien technique et matériel à d'autres unités ou à d'autres parties de la base. Les organisations de deuxième échelon peuvent faire appel aux ressources des organisations de troisième échelon pour réapprovisionner leurs stocks ou renforcer leurs ressources.
- c) Troisième échelon : il y a huit emplacements d'approvisionnement de troisième échelon, dont quatre sont consacrés aux munitions et aux explosifs. Ces emplacements sont utilisés pour l'entreposage à plus long terme ou lorsqu'il est difficile de positionner préalablement du matériel à chaque point d'utilisation. Plus de 67 % des stocks, en valeur, se trouvent dans ces emplacements de troisième échelon et leurs 12 immeubles à un moment donné¹

¹Le SIGRD est le système d'enregistrement du MDN pour l'acquisition, l'entreposage, l'entretien et la consommation du matériel.

La CAD fournit aux unités opérationnelles de premier échelon le matériel de défense dont elles ont besoin pour mener avec succès les opérations au Canada et à l'étranger. Selon la stratégie choisie pour la gestion et la distribution du matériel, ce dernier peut circuler directement à destination et en provenance des unités de premier échelon, ou être acheminé par l'entremise des dépôts d'approvisionnement militaire de troisième échelon, ou des bases locales ou unités de soutien de secteur de deuxième échelon. En cas d'achats en vrac ou d'une vie, du matériel restera entreposé dans les 6,1 millions de mètres cubes et plus d'espace d'entreposage du MDN, jusqu'au moment d'en avoir besoin pour les opérations.

La CAD du MDN n'a pas su suivre le rythme de modernisation des processus et des technologies d'économie de main-d'œuvre des chaînes d'approvisionnement de l'industrie et des alliés, et elle continue de dépendre de processus administratifs et de transactions de systèmes d'information qui exigent beaucoup de personnel.

À l'heure actuelle, les terminaux portatifs de saisie de données (TPSD) sont déployés dans seulement 4 des 8 emplacements de troisième échelon. Cette capacité est arrivée en 2002 et elle a démontré qu'elle pouvait améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'entreposage dans ces dépôts. Les TPSD sont connectés au SIGRD par l'entremise d'interfaces frontales fournies par SAP (ITS Mobile) qui sont connectées au système dorsal SAP de gestion de l'entrepôt (GE). Ces TPSD actuels approchent de la fin de leur durée de vie utile et seront remplacés par des appareils achetés dans le cadre du projet de TIA. En 2005, le ministère a essayé d'introduire des dispositifs de saisie de données semblables dans les emplacements de deuxième échelon, mais cette initiative n'a pas été un succès en raison du manque de considération pour les mesures de modernisation des processus administratifs, des interfaces utilisateur de piètre qualité et de l'application d'un nombre limité d'utilisateurs.

Le suivi des conteneurs d'expédition à l'aide d'un code Radio Fréquence Identification (RFID) actif a été introduit en 2006 à titre de capacité liée au Système national de distribution et mouvement (SNDM) du ministère. La capacité a fonctionné comme prévu, mais sans tenir compte de l'effet de la technologie sur le processus administratif, elle est rapidement devenue un fardeau et elle a subi plusieurs défaillances techniques et problèmes d'intégration. Ainsi, la majorité des transactions de la CAD sont saisies et suivies manuellement dans le SIGRD dans des emplacements de terminaux fixes, avec l'utilisation de multiples systèmes d'information de soutien non intégrés.

L'effort manuel a été exacerbé par un déclin historique dans le nombre d'employés militaires et civils de la CAD au cours des deux dernières décennies. Des réductions importantes dans le personnel de la CAD rendent les processus administratifs traditionnels lourds en interventions manuelles et impossibles à maintenir pour la gestion du matériel. La prépondérance des saisies manuelles requises aujourd'hui pour entreposer, suivre et distribuer du stock augmente les possibilités d'erreurs de saisie des données et elle crée un arriéré important de transactions pendant les périodes de pointe de déploiement et de redéploiement des forces armées canadiennes (FAC) à partir du théâtre, ce qui peut causer des écarts importants dans les stocks et les biens déclarés.

La mise en place de la TIA et de nouvelles technologies qui seront moins lourdes pour l'utilisateur de tous les échelons d'approvisionnement (notamment l'ensemble des huit emplacements de troisième échelon), combinée à des considérations pour un soutien et des processus administratifs appropriés offrira à la CAD et à ses employés militaires et civils le matériel moderne nécessaire et les logiciels connexes pour automatiser les saisies manuelles dans le SIGRD.

Cette capacité sera un outil habilitant important et essentiel qui contribuera à garantir que le bon matériel se trouve au bon endroit au bon moment, afin d'assurer le succès opérationnel. L'ajout de cette capacité opérationnelle vitale permettra également au MDN d'améliorer considérablement la précision des informations relatives à l'état, à l'emplacement et à la quantité des stocks, ce qui entraînera des améliorations importantes pour l'évaluation de ses stocks de matériel.

3 Portée

La portée du projet de TIA comprend les activités clés suivantes :

- (a) L'acquisition de matériel de TIA (p. ex. lecteurs de codes à barres, ordinateurs portatifs, capteurs de carburant), de logiciels des dispositifs de soutien, de technologies de visibilité des ressources pour le matériel en transit et l'intégration de ces technologies dans le Système d'information de la gestion des ressources de la Défense (SIGRD) existant du Ministère;
- (b) L'acquisition et l'installation du réseau de TI de soutien et de l'infrastructure de communication sans fil nécessaires à l'exploitation des capacités de saisie et d'entrée des données aux emplacements des unités des FAC au Canada et à l'étranger; et
- (c) Entreprendre des activités visant à moderniser les processus opérationnels en ce qui a trait à l'insertion de la TIA, à la mise à jour des interfaces utilisateur du système, à l'activation de l'échange de données informatisées (EDI) avec les fournisseurs, ainsi qu'à l'élaboration et à la prestation de la formation sur la capacité de gestion de la nouvelle chaîne d'approvisionnement.

4 Objectif de la DDR

Les objectifs de la DDR sur la TIA sont les suivants :

- a) Informer l'industrie au sujet des exigences du projet de TIA du MDN;
- b) Obtenir les commentaires de l'industrie sur les exigences du projet de TIA du MDN;
- c) Obtenir les commentaires de l'industrie sur la meilleure façon de maximiser la solution de TIA dans le contexte de la stratégie de définition jusqu'au budget;
- d) Obtenir les commentaires de l'industrie sur les divers modèles d'acquisition et leurs avantages et inconvénients respectifs en ce qui a trait au respect des exigences;
- e) Donner à l'industrie l'occasion d'offrir une rétroaction sur les activités de participation subséquentes; et
- f) Obtenir les estimations initiales des coûts auprès de l'industrie.

5 Stratégie d'approvisionnement/approche de définition jusqu'au budget

La stratégie d'approvisionnement de la TIA est fondée sur un processus ouvert et concurrentiel dans le cadre d'une approche de la définition jusqu'au budget. L'approche de la définition jusqu'au budget permettra de s'assurer que le projet demeurera dans les limites des fonds alloués par le Fonds d'investissement en capital (FIC) du MDN, tout en répondant à ses besoins de base. En fonction des coûts et de la disponibilité des fonds, d'autres besoins que les besoins de base peuvent être satisfaits. C'est au MDN qu'il appartiendra de décider quelles exigences non essentielles doivent être satisfaites. À cette fin, une ou plusieurs demandes de propositions (pour le matériel, les logiciels et les services professionnels requis) devraient être émises d'ici le printemps 2020, après l'approbation de la mise en œuvre du projet. Chaque proposition doit satisfaire aux exigences de base dans le cadre de l'affectation de fonds approuvée pour le projet. Les DDR fourniront également des options pour le matériel, les logiciels et les services professionnels supplémentaires afin de répondre à une partie ou à la totalité des exigences non essentielles.

6 Buts, objectifs et résultats opérationnels du projet

L'objectif du projet de TIA est de fournir une capacité automatisée de capture et de saisie des données dans des unités des FAC déployées tant au Canada qu'à l'étranger pour faciliter la gestion du matériel, la visibilité du matériel en transit et la gestion du carburant.

L'achèvement du projet de TIA fournit la base nécessaire qui permettra d'atteindre les résultats suivants, énumérés au tableau 1 :

Tableau 1

Buts	Objectifs	Résultats opérationnels
Accroître l'exactitude des données sur l'inventaire.	Offrir des capacités de saisie et de saisie automatisée des données et d'échange électronique de données avec les fournisseurs.	Disponibilité opérationnelle accrue, visibilité accrue des biens, réduction des erreurs de saisie manuelle des données et réduction des écarts d'inventaire.
Accroître l'efficacité des processus.	Fournir des capacités d'exploitation mobiles et adopter des processus opérationnels de la chaîne d'approvisionnement guidés par le système.	Visibilité accrue des actifs, efficacité et performance accrues des diverses tâches d'exploitation de la chaîne d'approvisionnement.

7 Jalons du projet

Le tableau 2 présente les jalons et le calendrier actuels du projet :

Tableau 2

Jalons du projet	Dates prévues
Approbation de projet (définition) (7.1)	Juin 2019
Demande de renseignements publiée	Été 2019
Rencontres de la Journée de l'industrie	Été 2019
Point de contrôle 3 de la Stratégie d'approvisionnement en matière de défense	Hiver 2020
Demande de propositions publiée	Printemps 2020
Évaluation des propositions terminée	Été 2020
Approbation de la mise en œuvre du projet (7.2)	Juin 2021
Attribution de contrats pour la mise en œuvre	Été 2021
Capacité opérationnelle initiale (7.3)	Avril 2023
Capacité opérationnelle totale (7.4)	Octobre 2026
Clôture du projet	Mars 2027

Les dates pourraient être modifiées.

7.1 Approbation de projet (définition)

En juin 2019, le ministre de la Défense nationale a autorisé le projet de TIA à passer à la phase de définition conformément à la méthodologie du projet du MDN. Au cours de cette phase du projet, le Bureau de gestion de projet (BGP) entreprendra diverses activités pour se préparer à la mise en œuvre de la capacité de TIA, de la conception des solutions à l'affichage et à l'évaluation des demandes de propositions.

7.2 Approbation de projet (mise en œuvre)

On s'attend à ce que le projet de TIA obtienne l'approbation du ministre de la Défense nationale pour procéder à la mise en œuvre en juin 2021. Le BGP peut alors poursuivre ses activités de mise en œuvre, y compris l'attribution de contrats à l'industrie.

7.3 Capacité opérationnelle initiale (COI)

Une COI sera déclarée lorsque le MDN et les FAC auront un minimum de compétence pour utiliser efficacement la capacité TIA (lorsque la capacité TIA sera mise en œuvre dans un ou plusieurs sites convenus d'un commun accord et avec l'infrastructure de soutien, lorsque le personnel requis sur le site aura terminé la formation d'utilisateur, lorsque le soutien de la TIA sera en place, et lorsque le MDN et les FAC auront évalué objectivement que le site est prêt pour ses activités en fonction de critères d'acceptation établis).

7.4 Capacité opérationnelle totale (COT)

Une COT sera déclarée lorsque le MDN et les FAC auront la compétence pour utiliser efficacement la capacité de la TIA dans toutes les unités restantes (qui font partie des exigences essentielles) avec l'infrastructure de soutien, lorsque tout le personnel requis aura terminé la formation d'utilisateur, et lorsque le MDN et les FAC auront évalué objectivement que chaque unité dans la portée du projet TIA est opérationnelle, en fonction de critères d'acceptation établis).

8 Méthode de mise en œuvre du projet

Le MDN a l'intention de mettre en œuvre la capacité de la TIA par vagues ou cycles, en commençant par les dépôts de troisième échelon jusqu'aux unités de premier échelon et aux théâtres d'opérations, en passant par les principaux jalons suivants :

- (a) La mise en œuvre de la capacité de la TIA à titre de validation du principe au dépôt du troisième échelon d'ici avril 2023;
- (b) La livraison, l'installation et le déploiement de la capacité de la TIA à tous les dépôts de troisième échelon restants d'ici octobre 2023;
- (c) La livraison, l'installation et le déploiement d'une solution classifiée dans un petit nombre d'unités des FAC d'ici décembre 2023;
- (d) La mise en œuvre de la capacité de la TIA dans 80 % des unités de deuxième échelon d'ici juin 2024;
- (e) La mise en œuvre de la capacité de la TIA dans 80 % des unités de premier échelon d'ici novembre 2025;
- (f) La mise en œuvre de la capacité de la TIA dans les théâtres d'opérations d'ici juin 2026;
- (g) La mise en œuvre de la capacité opérationnelle totale de la TIA à toutes les lignes d'approvisionnement d'ici octobre 2026.

9 Exigences²

9.1 Exigences fondamentales

Les exigences fondamentales du projet de TIA comprennent ce qui suit :

²Une exigence connexe relative à la suppression et au marquage des données (SMD) qui était à l'origine couverte par la portée du projet de TIA est maintenant un approvisionnement autonome que l'on peut consulter à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-XG-624-34626>. La DP pour cette exigence est présentement en cours de rédaction.

- a) l'acquisition, la configuration (au besoin) et la livraison de dispositifs matériels de TIA avec de nouvelles interfaces utilisateur à chaque ligne d'approvisionnement (voir l'annexe C.1);
- b) l'acquisition de services professionnels pour intégrer du matériel et des systèmes logiciels avec le SIGRD;
- c) l'acquisition et l'installation de dispositifs de surveillance au niveau du réservoir pour la gestion du carburant à 63 sites (voir l'annexe C.3);
- d) l'installation d'une infrastructure Wi-Fi complète dans 118 bâtiments, y compris aux sites de deuxième et de troisième échelons. Il est à noter que cette exigence sera gérée par Services partagés Canada (SPC) et qu'on s'attend à ce qu'elle soit satisfaite au moyen des processus d'approvisionnement distincts de SPC, bien que le MDN soit ouvert aux commentaires de l'industrie si l'inclusion de cette exigence peut optimiser la prestation des exigences fondamentales et non fondamentales de TIA.

9.2 Exigences non fondamentales

Conformément à l'approche de la définition jusqu'au budget, le projet peut répondre aux exigences supplémentaires suivantes, qui ne sont pas des exigences fondamentales :

- e) l'acquisition d'autres dispositifs matériels de la TIA;
- f) l'acquisition et l'installation de capteurs de carburant supplémentaires pour la surveillance électronique des quantités de carburant ajoutées (écoulement entrant) et enlevées (écoulement sortant) de ces conteneurs sans intervention manuelle; et
- g) l'installation d'une infrastructure Wi-Fi complète dans d'autres édifices du MDN. Il est à noter que cette exigence sera gérée par SPC et qu'on s'attend à ce qu'elle soit satisfaite au moyen des processus d'approvisionnement distincts de SPC, bien que le MDN soit ouvert aux commentaires de l'industrie si l'inclusion de cette exigence peut optimiser la prestation des exigences fondamentales et non fondamentales de TIA.

10 Produits livrables

Le tableau 3 énumère les principaux éléments livrables :

Tableau 3 : Produits livrables fondamentaux et non fondamentaux du projet de TIA

Acquisition du matériel de TIA
<ul style="list-style-type: none">• Des appareils informatiques comme des ordinateurs de bureau, des portables et des appareils de poche (avec capacité de codes-barres ou RFID); des imprimantes d'étiquettes; des troussees portatives de déploiement; des étiquettes RFID, etc. Fondamental (Matériel informatique compatible avec 200 unités et WIFI dans environ 118 bâtiments CAD) Non fondamental (Matériel supplémentaire et WIFI pour un autre supportant 104 bâtiments CAD)
Acquisition de logiciel de TIA
<ul style="list-style-type: none">• Modules, logiciels intermédiaires, systèmes de gestion des appareils, applications mobiles et gestion du carburant SAP (fondamental)

Intégration des systèmes GI-TI

- Services professionnels pour développer et intégrer le nouveau matériel et les logiciels connexes **(fondamental)**
- Opérations guidées par système (mettre en œuvre les capacités SAP existantes) **(fondamental)**
- Échange de données informatisé **(fondamental)**
 - (Fournisseurs, approvisionnement, avis préalable d'expédition, chargement de données de base de l'industrie, etc.)
- Interfaces utilisateur pour appareils mobiles **(fondamental)**
- Intégration de codes RFID actifs ITV dans le système de module de transport (MT) du SAP **(fondamental)**

Infrastructure de communications de TIA

- Wi-Fi, extensions cellulaires aux réseaux du MDN **(fondamental et non fondamental)**
Il est à noter que cette exigence sera gérée par Services partagés Canada (SPC) et qu'on s'attend à ce qu'elle soit satisfaite au moyen des processus d'approvisionnement distincts de SPC, bien que le MDN soit ouvert aux commentaires de l'industrie si l'inclusion de cette exigence peut optimiser la prestation des exigences fondamentales et non fondamentales de TIA.
- SatCom³, communications déployables **(fondamental)**

Gestion du carburant en vrac

- Dispositifs de surveillance de niveau dans le réservoir **(fondamental)**
- Capteurs de carburant pour la surveillance électronique des quantités de carburant ajoutées (écoulement entrant) et enlevées (écoulement sortant) des réservoirs de stockage en vrac. **(non fondamental)**

Formation et changement de processus

- Élaboration et présentation de documents de formation et des directives **(fondamental)**
- Outils de travail et cas d'utilisation de la nouvelle TIA pour éclairer l'élaboration et l'amélioration des processus de la CAD **(fondamental)**

La solution de TIA doit s'intégrer au SIGRD. Le MDN prévoit offrir deux nouveaux modules SAP – Gestion étendue des entrepôts (EWM) et Gestion du transport (TM) – dans le cadre d'une initiative distincte. On s'attend à ce que le module TM soit terminé au milieu de l'exercice financier 2020-2021, tandis que la mise en œuvre du module EWM sera terminée d'ici la moitié de l'exercice financier 2021-2022.

Le MDN s'est associé à SPC pour concevoir et mettre en œuvre l'infrastructure Wi-Fi et de réseautage. On s'attend à ce que ce composant soit satisfait au moyen des processus d'approvisionnement distincts de SPC, bien que le MDN soit ouvert aux commentaires de l'industrie si l'inclusion de cette exigence peut optimiser la prestation des exigences fondamentales et non fondamentales de TIA. SPC participera également aux travaux généraux de conception de solutions pour lesquels le MDN sollicite la rétroaction de l'industrie.

Le projet peut également inclure un exemple classifié distinct de la solution à mettre en œuvre dans un petit nombre d'emplacements.

³ Le produit livrable pour les communications par satellite se limite à la fourniture de téléphones satellites, à inclure dans les trousse de déploiement portatives (TDP), qui seront connectés au réseau de communication par satellite existant.

Veuillez consulter l'**annexe C – Emplacements des unités de ligne et quantités estimées de dispositifs** pour connaître ce qui suit :

- Quantités approximatives de l'unité de ligne et de l'emplacement;
- Quantités approximatives des dispositifs matériels;
- Emplacements approximatifs des sites de stockage de carburant en vrac et quantités de réservoirs de carburant.

11 Exigences obligatoires de haut niveau (EOHN)

Le projet TIA devra satisfaire aux quatre EOHN suivantes :

- EOHN 1 : Le soutien pour tous les échelons de gestion du matériel** : fournir une capacité de capture et de saisie de données automatisée (ce qui comprend le matériel et les logiciels élémentaires connexes) pour les praticiens en gestion du matériel de troisième échelon, de deuxième échelon, de premier échelon et des opérations au pays et à l'étranger.
- EOHN 2 : Le soutien pour les opérations dans les environnements militaires complexes⁴** : fournir une capacité de capture et de saisie de données automatisée (ce qui comprend le matériel et les logiciels élémentaires connexes), composée et configurée de façon appropriée pour appuyer les opérations dans les environnements militaires complexes et rudimentaires, afin de faciliter les TIA pour les opérations au Canada et à l'étranger, conformément aux dispositions pertinentes de l'accord de normalisation OTAN (STANAG) 4370.
- EOHN 3 : Capture de données** : fournir la capture et l'enregistrement précis des données relatives au matériel (quantités, emplacements et état⁵) en utilisant des appareils automatisés de capture et de saisie de données qui permettent l'interface avec le SIGRD. Les appareils doivent lire tous les types de codes-barres énumérés pour une utilisation dans la CAD et ils doivent pouvoir se connecter au SIGRD pour la mise à jour, la récupération et la manipulation de données (les connexions peuvent être en temps réel ou dans d'autres temps précis ou différés).
- EOHN 4 : Interopérabilité** : fournir l'interopérabilité en mission avec l'OTAN et les autres alliés en permettant le partage de données d'inventaire précises capturées par des appareils automatisés de saisie de données et enregistrées dans le SIGRD. Cette capacité appuiera le balayage des étiquettes et des marquages, conformément aux accords 2290 et 2233 (STANAG) de l'OTAN.

12 Modèles d'acquisition

On demande aux répondants de proposer au moins un modèle d'acquisition. Le MDN reconnaît qu'il existe plusieurs façons de répondre aux exigences. Les options pourraient aller d'une solution fondée sur des services gérés à l'équipement appartenant au gouvernement et utilisé par l'entrepreneur, à des contrats de location d'équipement exploités par l'État et d'autres options. Les différents modèles offriront l'occasion au MDN de comparer les risques associés, les flux de trésorerie et les exigences en matière de ressources humaines. Les répondants doivent décrire les modèles d'acquisition qu'ils proposent avec suffisamment de détails pour permettre une comparaison. Quel que soit le modèle d'acquisition, il faut tenir compte des considérations et des questions des **annexes A et B**.

⁴ Les environnements militaires complexes et rudimentaires peuvent comprendre des opérations dans des conditions extrêmes de température, d'humidité (avec ou sans condensation), de poussière ou de particules, de problèmes de communication, etc.

⁵ TIA contribue à la visibilité de la condition en permettant la mise à jour des observations dans SIGRD; à quelques exceptions près, TIA ne capture pas à lui seul la condition.

13 Références

Les renseignements suivants sont fournis à titre de références pour aider les répondants à comprendre la portée de la TIA :

- a) Annexe A : Questions sur le modèle d'acquisition
- b) Annexe B : Questions supplémentaires
- c) Annexe C : Emplacements des unités de ligne et quantités estimées de dispositifs
- d) Annexe D : Glossaire
- e) Annexe E : Règles d'engagement
- f) Annexe F : Formulaire d'inscription pour la Journée de l'industrie
- g) Annexe G : Formulaire d'inscription pour les rencontres individuelles
- h) Annexe H : Vue opérationnelle-1 (VO1) TIA Concept opérationnel de haut niveau
- i) Accord de normalisation OTAN (STANAG) 4370
- j) OTAN STANAG 2290
- k) OTAN STANAG 2233

14 Sécurité

14.1 Exigences générales

Des attestations de sécurité de niveau « Secret » seront exigées pour certaines ressources contractuelles. Les répondants sont tenus de formuler des commentaires sur leurs capacités prévues relativement à la sécurité et au personnel autorisé, et sur le coût différentiel d'un exemple classifié de la solution. Les répondants peuvent se familiariser avec les dispositions de sécurité potentielles en consultant le site Web du Centre de la sécurité des télécommunications du Canada (CSTC) (<https://www.cse-cst.gc.ca>) et le site Web de SPAC (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html>).

Tout marché éventuel pourra aussi inclure des exigences en matière de sécurité approfondies qui constitueront des critères obligatoires à son attribution.

14.2 Dispositions relatives aux marchandises contrôlées

Étant donné que la mise en œuvre d'un projet TIA peut exiger l'accès aux marchandises contrôlées (MC) qui sont soumises à la *Loi sur la production de défense*, on encourage les parties intéressées à se familiariser avec les dispositions du Programme des marchandises contrôlées (PMC) à la première occasion. De plus amples renseignements sur la façon de s'inscrire au PMC sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pmc-cgp/enregistrement-register-fra.html>.

14.3 Exception au titre de la sécurité nationale

Bien que le MDN n'ait pas l'intention d'invoquer l'exception relative à la sécurité nationale (ESN), il se réserve le droit de le faire. L'ESN permet au Canada de soustraire l'approvisionnement à certaines ou à l'ensemble des obligations prévues par l'accord commercial pertinent lorsqu'il le juge nécessaire afin de protéger ses intérêts en matière de sécurité nationale précisés dans le texte de l'ESN. Les répondants éventuels sont informés qu'une ESN peut avoir été invoquée sous l'autorité du sous-ministre adjoint de SPAC, Direction générale des approvisionnements. De plus amples renseignements seront communiqués ici, le cas échéant :

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-approvisionnements/section/3/105>.

Les accords commerciaux suivants contiennent des dispositions sur les ESN :

- a) l'Accord de libre-échange nord-américain;
- b) l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne;
- c) l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce;
- d) l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili;
- e) l'Accord de libre-échange canadien.

15 Confidentialité

- a) Les répondants sont avisés que toute information transmise au Canada en réponse à la présente DDR pourra servir au Canada pour l'élaboration d'une demande de qualification (DDQ) ou d'une DP concurrentielle subséquente.
- b) Par conséquent, les entreprises répondant à la DDR doivent indiquer parmi les renseignements présentés lesquels sont confidentiels ou sont leur propriété exclusive.

16 Retombées industrielles et technologiques

Si une ESN n'est pas invoquée, le marché sera assujéti aux accords commerciaux, de sorte que la Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT), y compris la proposition de valeur, ne s'appliquera pas.

17 Achats écologiques

Les répondants doivent indiquer tout domaine potentiel de conception, de fabrication ou de livraison de projet qui favorise les normes ou les processus écologiques (ou les deux), et en déterminer les coûts. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Politique d'achats écologiques, consulter le site Web du SCT :

<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>

PARTIE II : PROCESSUS DE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

18 Introduction

La présente DR ne constitue pas une demande de soumissions. Elle ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat. Par conséquent, les fournisseurs éventuels de biens ou de services décrits dans la DR ne doivent pas réserver des stocks ou des installations ni affecter des ressources en fonction des renseignements présentés dans la DR. Cette dernière ne donnera pas lieu non plus à l'établissement d'une liste de fournisseurs. La participation de tout fournisseur éventuel à la présente DR n'empêche aucunement le fournisseur de participer à toute autre demande ultérieure. En outre, la présente DR n'entraînera pas nécessairement l'acquisition de l'un ou l'autre des biens et des services qui y sont décrits. La DR vise seulement à obtenir des commentaires de l'industrie sur les éléments qui y sont présentés.

19 Consignes à suivre pour répondre à la présente demande de renseignements

19.1 Nature et format des réponses demandées

On rappelle aux répondants que ce document est une DR uniquement, et non pas une demande de propositions (DP). Ainsi, les répondants sont priés de formuler leurs commentaires, leurs préoccupations et, le cas échéant, d'autres recommandations concernant la façon dont pourraient être respectés les exigences ou les objectifs décrits dans la présente DR. Les réponses à cette DR devraient également préciser clairement tout renseignement supplémentaire ou point à clarifier qu'il y aurait lieu d'inclure dans une future demande de soumissions. Ils sont également invités à commenter le contenu, la présentation et l'organisation des documents préliminaires joints à la présente DR. Les répondants sont priés d'expliquer les hypothèses qu'ils avancent dans leur réponse. Aucun renseignement promotionnel ou de type marketing soumis dans le cadre des réponses ne sera examiné.

Les réponses ne serviront pas à des fins de concours ou d'évaluation comparative. Elles ne sont donc pas dans un format aussi rigide que le seraient les réponses à une DP; toutefois, dans le souci de recueillir des réponses qui seront faciles à traiter et qui auront la plus grande utilité, le gouvernement du Canada prie les répondants d'observer la structure décrite à la section 21.

Les répondants sont invités à préciser si leurs réponses, ou une partie de leurs réponses, sont assujetties au Règlement sur les marchandises contrôlées.

19.2 Coûts associés aux réponses

Le Canada ne remboursera pas les dépenses que les organisations engageront pour répondre à la présente DR, y compris, mais non exclusivement, les dépenses faites pour participer aux activités d'engagement subséquentes.

19.3 Traitement des réponses

Utilisation des réponses: Les réponses ne seront pas soumises à une évaluation formelle. Toutefois, le Canada pourra les utiliser afin d'élaborer ou de modifier la stratégie d'approvisionnement et tout document provisoire contenu dans la présente DR. Le Canada examinera, d'ici la date de la clôture de la DR, toutes les réponses reçues. Cependant, s'il le juge opportun, il pourrait également examiner des réponses reçues après la date de clôture de la DR.

Équipe d'examen: Une équipe d'examen, composée de représentants de MDN et de SPAC, examinera les réponses reçues. Le Canada se réserve le droit d'embaucher des experts conseils indépendants ou d'utiliser des ressources du gouvernement du Canada, s'il le juge nécessaire, pour

l'examen des réponses. Chaque réponse ne sera pas nécessairement examinée par tous les membres de l'équipe d'examen.

Confidentialité: Chaque répondant devrait indiquer clairement chaque élément de sa réponse qu'il considère comme confidentiel ou de propriété exclusive. Le Canada traitera les réponses conformément à la Loi sur l'accès à l'information.

19.4 Activité de suivi

Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec les répondants pour leur poser d'autres questions ou leur demander de préciser un aspect d'une de leurs réponses, ou encore de fournir des commentaires.

Activités d'engagement supplémentaires : La DR no 1 fait partie de la phase d'engagement no 1 et sera suivie de rencontres individuelles avec les fournisseurs intéressés. Pour en savoir davantage, veuillez consulter :

- La section 21.5 Rencontres individuelles avec les membres de l'industrie;
- L'annexe F : Formulaire d'inscription pour la Journée de l'industrie; et
- L'annexe G : Formulaire d'inscription pour les rencontres.

19.5 Communication avec l'industrie

Pendant les activités d'engagement, l'autorité contractante communiquera directement par courriel avec les représentants de l'industrie inscrits plutôt que d'afficher des avis supplémentaires sur le site Web Achatsetventes.

19.6 Contenu de la demande de renseignements

Les renseignements contenus dans le présent document sont en cours d'élaboration. C'est pourquoi les répondants ne doivent pas perdre de vue que de nouvelles exigences pourraient être ajoutées à tout appel d'offres que publiera à terme le Canada. Il se peut également que des exigences soient retirées ou modifiées. Les observations concernant cet aspect du document préliminaire sont les bienvenues. La présente DR contient également des questions précises à l'intention de l'industrie.

19.7 Format des réponses

Page couverture : Si la réponse comporte plusieurs volumes, les répondants sont priés d'indiquer sur la page couverture de chacun des volumes le titre de la réponse, le numéro de la demande, le numéro du volume et leur dénomination sociale complète.

Page titre : La première page suivant la page de couverture doit être une page titre. Celle-ci doit comporter les éléments suivants :

- (i) Le titre de la réponse du répondant ainsi que le numéro du volume;
- (ii) Le nom et l'adresse du répondant;
- (iii) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne ressource du répondant;
- (iv) La date;
- (v) Le numéro de la DR.

Les réponses à cette DR peuvent être rédigées dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada, soit en anglais ou en français.

19.8 L'autorité contractante

- a) Toute demande d'information ou toute autre communication liée à cette DR et aux activités d'engagement connexes de l'industrie devra être adressée exclusivement à l'autorité contractante de SPAC. Comme il ne s'agit pas d'une demande de soumissions, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit et ne distribuera pas forcément les réponses à l'ensemble des répondants; toutefois, les répondants qui ont des questions concernant la présente DR peuvent les transmettre à :

Autorité contractante: Mark Nam Nguyen
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Les Terrasses de la Chaudière 10 Wellington, 4th étage
Gatineau, Quebec
K1A 0S5
Adresse de courriel: TPSGC.PADGATIA-APPBAIT.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

- b) Il est à noter que les renseignements fournis en réponse à cette DDR n'engagent en aucun cas la responsabilité du Canada;
- c) Les demandes de clarification ou de rencontre devront être faites à l'autorité contractante :

19.9 Présentation des réponses

Date et lieu de présentation des réponses : Les fournisseurs intéressés devraient présenter leur réponse à l'autorité contractante dont le nom est indiqué ci dessus, au plus tard à l'heure et à la date indiquées à la page 1 de la présente demande.

Responsabilité quant au respect du délai de livraison : Il incombe à chaque répondant de s'assurer que sa réponse soit livrée à la bonne adresse et qu'elle soit reçue dans les délais prescrits.

Renvoi des réponses : Les réponses à la présente DR ne seront pas renvoyées.

19.10 Surveillant de l'équité

Le Canada a retenu les services d'une organisation à titre de tiers indépendant en vue d'agir comme surveillant de l'équité dans le cadre du processus d'approvisionnement de la solution de passeport électronique. Le rôle du surveillant de l'équité est d'attester l'assurance de l'équité, de l'ouverture et de la transparence des activités surveillées.

Le surveillant de l'équité devra notamment assumer les responsabilités suivantes :

- a) Surveiller le processus d'approvisionnement en totalité ou en partie (ce qui comprend notamment les processus liés à l'engagement et à la DP prévue);
- b) Faire part au Canada de ses commentaires sur des questions relatives à l'équité;
- c) Attester l'équité du processus d'approvisionnement.

Afin de s'acquitter de ses obligations, le surveillant de l'équité se verra autoriser l'accès aux réponses de l'industrie et à la correspondance connexe reçue par le Canada en vertu de la présente DR (de même qu'en vertu de toute DR subséquente et de toute DP connexe) et pourra, à titre d'observateur, assister aux activités de suivi en matière d'engagement et de passation de contrats.

20 Processus de consultation de l'industrie

20.1 Consultation de l'industrie

Le processus de consultation de l'industrie peut comprend les étapes d'activités suivantes :

- a) Étape 1 : Publication d'une ou de plusieurs demandes de renseignements;
- b) Étape 2 : Soumission des réponses aux Questions relatives aux demandes de renseignements détaillées dans les **annexes A et B**;
- c) Étape 3 : Présentation de la Journée de l'industrie aux participants inscrits;
- d) Étape 4 : Rencontres individuelles de la Journée de l'industrie; et
- e) Étape 5 : Publication de l'ébauche de la DP, incluant l'énoncé de travail (EDT) et les critères d'évaluation aux fins d'examen et de rétroaction.

Les activités ci-dessus et le calendrier des activités peuvent changer à n'importe quel moment au cours du processus de consultation de l'industrie. Dans la mesure du possible, le Canada s'efforcera d'aviser les répondants, au moins cinq (5) jours civils avant tout changement planifié, sous réserve que les changements ne découlent pas d'événements imprévus ou de temps inclément. Les journées de l'industrie et les rencontres individuelles seront tenues dans la région de la capitale nationale, à Ottawa (Ontario, Canada) détaillées dans les **annexes F et G**.

Seules les personnes inscrites pourront participer au processus d'engagement. Pour s'inscrire, elles doivent remplir et signer les modalités du processus d'engagement, puis les présenter à l'autorité contractante de SPAC désignée dans la présente. Le processus se trouve à l'**annexe E** du présent avis.

Aucune liste de fournisseurs participants (fournisseurs dont des particuliers ont signé et présenté les modalités du processus d'engagement) en vue de la réalisation de travaux ultérieurs ne sera établie à la suite des phases 1 et 2 du présent processus. De même, la participation aux étapes 1 et 2 de ce processus n'est ni une condition ni un préalable à la participation au processus d'approvisionnement. Les représentants de l'industrie qui ne participent pas au processus, ou qui se retirent avant la fin du processus, demeurent admissibles à présenter une soumission en réponse aux demandes futures relatives à cette exigence.

À la suite de la clôture de la présente DR, les copies des réponses à la DR n°1 seront distribuées aux représentants de CIC et de SPAC aux fins d'examen et d'approbation. Des copies des réponses seront également mises à la disposition du surveillant de l'équité aux fins de révision.

20.2 Étape 1 – Publication d'une ou de plusieurs DDR

La présente DR est publiée sur Achatsetventes afin de déterminer l'intérêt d'entreprises à participer au processus d'engagement de l'industrie. Les entreprises auront alors l'occasion de transmettre à CIC des renseignements sur le marché actuel, les technologies accessibles et les capacités des fournisseurs.

20.3 Étape 2 – Soumission des réponses aux questions des DDR

Consulter les **annexes A et B** pour connaître la liste des questions auxquelles le MDN cherche à obtenir une réponse; ces questions serviront de base aux discussions lors des séances individuelles. Une feuille de calcul Excel pourra être remplie; veuillez vous assurer que les réponses sont enregistrées dans la colonne prévue à cet effet et conserver la structure et le format existant du fichier. Les réponses à ces questions doivent être présentées une semaine avant la Journée de l'industrie

20.4 Étape 3 – Présentation lors de la Journée de l'industrie

Une séance d'information d'une journée de l'industrie suivie de séances individuelles est prévue pour la semaine du **19 août au 23 août**; elles sont l'occasion de poser des questions sur la présente DDR.

Ces séances se feront dans la région de la capitale nationale, Ottawa détaillées dans les **annexes F et G**. Détails supplémentaires comme suit :

- a) Ces rencontres fourniront aux répondants l'occasion de clarifier leur présentation et de faire des suggestions techniques pertinentes relativement à la DP à venir.
- b) L'inscription aux activités susmentionnées sera exigée. Veuillez envoyer par courriel les renseignements demandés à **l'annexe F et G** à l'autorité contractante indiquée dans le présent document;
- c) Il n'est pas nécessaire de participer à ces séances pour présenter une réponse à la DDR ou à la DP subséquente.
- d) Les questions devraient être remises à SPAC au moins cinq (5) jours ouvrables avant l'événement. Cette séance d'information offrira aux répondants potentiels intéressés l'occasion d'obtenir des clarifications de la part de l'équipe de projet au sujet des exigences.
- e) Veuillez noter que toutes les parties qui envisagent de participer aux séances d'information lors des journées de l'industrie doivent :
 - (i) avoir rempli et signé le formulaire Règles d'engagement et l'avoir remis à l'autorité contractante susmentionnée;
 - (ii) s'être inscrit au moins cinq (5) jours à l'avance, en contactant l'autorité contractante susmentionnée.
- f) Pour ceux qui ne pourront pas participer à la présentation de la journée de l'industrie prévue le 19 août 2019, il sera possible de visionner la présentation via l'application de conférence web, WebEx, dont les détails sont disponibles à **l'annexe F**.

20.5 Étape 4 – Rencontres individuelles avec les membres de l'industrie

Les participants seront invités aux rencontres individuelles avec les membres de l'industrie et auront la possibilité de participer comme suit :

- En personne à un endroit situé dans la région de la capitale nationale (RCN)
- Par téléconférence

L'objectif de ces rencontres est de discuter plus en détail des exigences ainsi que des modèles de prestation de services envisageables. Ces rencontres représenteront une occasion supplémentaire pour les répondants de préciser ou de détailler leurs réponses des **annexes A et B** et donneront au MDN l'occasion d'en apprendre davantage sur l'industrie et de recueillir des renseignements supplémentaires.

Les rencontres individuelles avec les membres de l'industrie seront planifiées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Toutefois, la préférence sera donnée aux participants intéressés par une réunion en face à face et venant de l'extérieur de la région de la capitale nationale.

Veuillez fournir les renseignements énumérés à **l'annexe G : Formulaire d'inscription pour les rencontres individuelles**. L'autorité contractante donnera également suite aux demandes de rencontre individuelle en dehors du calendrier prévu pour les rencontres à sa discrétion.

Un compte rendu de tous les ateliers de consultation, comme les rencontres individuelles, sera enregistré aux fins de référence. Il ne sera pas possible de communiquer ces enregistrements en raison de limitations techniques, mais les participants auront le droit d'enregistrer la conversation de façon indépendante.

Toutes les consultations des représentants de l'industrie seront documentées; les renseignements qui seront recueillis sont régis par la *Loi sur l'accès à l'information*. Le Canada ne révélera aucun renseignement désigné exclusif à des tiers.

20.6 Étape 5 – Ébauche de la demande de propositions

Des ébauches de documents de demande de propositions seront distribuées aux participants, ce qui leur donnera l'occasion de fournir une rétroaction sur tous les éléments de la demande de propositions. Tous les commentaires seront pris en compte et pourront être inclus dans la DP finale.

Après les rencontres individuelles et l'étape de l'ébauche de la DP, des séances de suivi avec les participants de l'industrie peuvent être nécessaires pour clarifier ou discuter de certains éléments en rapport avec les sujets abordés lors des rencontres individuelles ou leur réponse à l'ébauche de la DP.

21 Renseignements à inclure dans les réponses

Les répondants sont invités à fournir une réponse à la DDR qui abordera chacun des sujets énumérés ci-dessous. Pour faciliter l'examen des réponses à cette DDR, nous demandons aux répondants de fournir les renseignements demandés dans l'ordre selon lequel les sujets sont présentés ci-dessous.

21.1 Renseignements sur le répondant

Dans la documentation déposée, les répondants devraient fournir des renseignements généraux sur leur capacité, à titre individuel ou dans le cadre de partenariats ou encore de travaux de sous-traitance, à livrer la solution de TIA.

21.2 Représentant du répondant

Les répondants devraient fournir le nom, le numéro de téléphone et l'adresse de courrier électronique d'un représentant avec qui il serait possible de communiquer pour obtenir des précisions ou pour toute autre question concernant leur réponse à la DDR.

21.3 Éléments de la portée devant être traités par les répondants

Le MDN s'intéresse à une gamme de solutions potentielles et de composantes de solutions, notamment :

- a) des solutions complètes clé en main
- b) l'achat du matériel et des logiciels essentiels et non essentiels
- c) des services d'intégration des logiciels et du matériel nécessaires au sein du SIGRD, en collaboration avec les professionnels de la GI-TI du MDN.

21.4 Résumés des solutions et des éléments de capacité

- a) Pour ce qui est des solutions clé en main complètes, les répondants doivent décrire la ou les solutions qu'ils recommandent avec le plus de détails possible afin de démontrer qu'ils ont atteint le rendement requis, les EOHN et les résultats opérationnels du MDN décrits au tableau 1.
- b) Les répondants sont encouragés à inclure une ventilation générale de tous les éléments de solution jugés nécessaires et à décrire leur proposition de façon suffisamment détaillée pour qu'une comparaison entre les modèles d'acquisition puisse être faite.
- c) Les répondants doivent répondre aux questions détaillées des **annexes A et B**. Pour faciliter le processus d'administration, les réponses doivent être fournies en format Excel dans l'ordre dans lequel elles sont présentées.

21.5 Coûts

Les répondants devraient fournir des estimations préliminaires des coûts en fonction de leur compréhension des exigences, y compris l'identification des coûts des sous-traitants pour la ou les solutions proposées ou les composantes de la solution. Les répondants devraient décomposer les

estimations de coûts dans la mesure du possible. Les répondants sont invités à tenir compte des éléments suivants dans leurs estimations en ce qui a trait à leurs solutions ou à leurs éléments de solution :

- a) Coûts d'acquisition du matériel et des logiciels (fondamental et non fondamental)
- b) Services d'intégration
- c) Les frais généraux tels que la gestion du programme, le transport, les déplacements et les assurances devraient également être inclus et identifiés
- d) Coûts d'opération, de maintenance et de soutien
- e) Les principaux déterminants des coûts et les risques devraient être indiqués. Les risques peuvent être saisis à l'aide d'une estimation multipoint avec les coûts du meilleur et du pire scénario.
- f) Toute hypothèse sous-jacente (p. ex. inflation, type de contrat, base de paiement, majoration et frais) ayant servi à établir les estimations de coûts et de flux de trésorerie devrait être décrite.
- g) Les considérations relatives aux taux de change devraient être soulignées lorsqu'elles sont utilisées.
- h) Les coûts devraient refléter des dollars canadiens non indexés (\$ CA exercice en cours), qui sont définis comme la valeur en dollars d'un produit au moment où il a été fabriqué.

21.6 Évaluation des risques

L'objectif est de réduire les risques au minimum en tirant parti des produits commerciaux du marché. Si une nouvelle technologie devait être proposée ou si une technologie existante devait être utilisée d'une façon véritablement novatrice, cette information devrait être indiquée et accompagnée d'une explication de la manière dont tout risque associé a été atténué en raison de la valeur ajoutée acquise grâce à son utilisation.

Les répondants peuvent également choisir de décrire les risques que leur solution permet d'éviter comparativement à d'autres solutions ou modèles d'acquisition.

21.7 Échéance

Les répondants devraient fournir leur calendrier pour la livraison de la capacité et tout équipement connexe requis pour l'exploitation. Si la solution comprend la conception, le développement, l'assemblage, l'intégration et la mise à l'essai, alors un calendrier de mise en œuvre progressive devrait être utilisé et les principaux jalons prévus devraient y être indiqués. Afin de livrer la pleine capacité au plus tard en 2026, le répondant devrait tenir compte de ceci :

- a) Quel est le chemin critique en vue d'une date d'achèvement en 2026 (c.-à-d. quelles sont les conditions à satisfaire pour respecter cet échéancier)? Par exemple, dans quelle mesure des modifications à l'attribution du contrat influeraient-elles sur l'atteinte de la capacité opérationnelle totale?
- b) Quelles questions gérées par le répondant auraient une incidence importante sur le projet en ce qui concerne le coût et le calendrier (p. ex., permis d'exportation, octroi de licences et attribution de fréquences)?

21.8 Recommandations, suggestions et commentaires

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6381-180019

Amd. No. - N° de la modif

Buyer ID - Id de l'acheteur
624XG

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier CCC No./N°

CCC - FMS No./N° VME

Autant que faire se peut, les exigences de la TIA ne visent pas à imposer des restrictions inutiles à l'égard de solutions éventuelles. Si une exigence devait imposer une limitation à la solution optimale du répondant, le Canada devrait en être informé.

Les répondants devraient également préciser tout ajout ou toute modification qu'ils proposeraient aux résultats opérationnels afin de fournir ou d'assurer une solution plus optimale. Les répondants sont fortement encouragés à offrir des solutions de rechange à n'importe lequel des concepts énoncés dans la présente DDR. Ces solutions de rechange devraient être accompagnées d'une analyse complète qui indiquerait de façon précise les avantages pour le Canada de la modification proposée en termes de pertinence et d'efficacité opérationnelles, de délais, de coûts et de risques.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6381-180019

Amd. No. - N° de la modif

Buyer ID - Id de l'acheteur
624XG

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier CCC No./N°

CCC - FMS No./N° VME

PARTIE III : QUESTIONS

Annexe A : Questions sur le modèle d'acquisition

Comme indiqué à la section 12, les répondants sont invités à proposer un ou plusieurs modèles d'acquisition. Les répondants devraient décrire le ou les modèles d'acquisition proposés avec suffisamment de détails pour permettre une comparaison entre les modèles. Les répondants sont priés de répondre aux questions suivantes dans le cadre de leurs modèles d'acquisition proposés afin de fournir des informations complémentaires à l'intention du Canada:

- 1) Ce modèle d'acquisition permet-il de réaliser des économies potentielles et comment le Canada les partagera-t-il ou en profitera-t-il pour accroître la capacité proposée?
- 2) Comment l'industrie proposerait-elle de maximiser la solution de TIA et d'offrir la pleine capacité dans le contexte de la stratégie de la définition jusqu'au budget?
- 3) Quelles possibilités d'optimisation de la valeur existe-t-il pour le Canada (périodes de contrat plus longues, en assumant certains risques)?
- 4) Quel est l'avantage ou l'inconvénient d'un fournisseur unique qui prend en charge l'ensemble de la mise en œuvre, du développement et de la configuration de l'interface utilisateur des périphériques à l'intégration du matériel et des logiciels avec le SIGRD et les modules SAP associés?
- 5) Quel matériel de série proposeriez-vous pour minimiser les coûts de mise en œuvre et d'assistance en service?
- 6) Quels modèles d'approvisionnement proposez-vous pour la livraison du matériel à l'entrepôt pendant la phase de mise en œuvre afin de limiter l'obsolescence (juste à temps, arrangement en matière d'approvisionnement)?
- 7) Comment géreriez-vous la complexité de la mise en œuvre étant donné qu'elle doit se faire à plusieurs emplacements au Canada?
- 8) Quelles sont les stratégies de soutien en service qui pourraient être utilisées pour l'entretien ou le remplacement du matériel (tablettes, numériseurs portatifs, imprimantes) pendant la durée de vie du contrat afin de réduire le coût du cycle de vie et d'assurer un niveau élevé de disponibilité des biens (location, dépôt de réparation régional, dépôt de réparation central, stock de l'entrepreneur)?
- 9) Comment fourniriez-vous un soutien en service au matériel qui peut être utilisé dans le cadre d'opérations déployées ou sur le théâtre des opérations?
- 10) Quels seraient les indicateurs de rendement proposés? Quelle serait la base de paiement proposée?
- 11) Peut-on utiliser une solution en infonuagiques pour gérer et transférer les données sur les biens matériels? Comment les données seraient-elles gérées, sécurisées et localisées?

Les réponses doivent être envoyées par courrier électronique à l'autorité contractante une semaine avant la journée de l'industrie.

Annexe B : Questions supplémentaires

Le Canada est intéressé à obtenir des connaissances de l'industrie afin d'affiner davantage les exigences du projet TIA. On demande donc aux répondants de répondre aux questions suivantes :

- 1) Quelles sont les normes et les pratiques exemplaires de l'industrie pour la prestation de capacités de saisie et de saisie automatisée des données pour tous les secteurs de la gestion du matériel dans une chaîne d'approvisionnement?
- 2) Quelles sont les pratiques exemplaires de l'industrie pour l'utilisation des codes à barres et de la RFID dans les opérations de la chaîne d'approvisionnement?
- 3) Quelles sont les pratiques exemplaires de l'industrie pour effectuer des opérations dans les entrepôts à l'aide d'appareils mobiles, comme l'enregistrement et la sortie du matériel et la prise d'inventaire?
- 4) Quelles sont les pratiques exemplaires de l'industrie pour la gestion des appareils mobiles?
- 5) Quelles sont les pratiques exemplaires de l'industrie pour fournir l'accès au réseau sans fil dans des conditions environnementales difficiles avec une infrastructure de soutien limitée?
- 6) Quelles sont les pratiques exemplaires de l'industrie en matière d'échange de données et de processus opérationnels connexes dans un environnement dans lequel on ne peut faire d'échanges de données informatisés?
- 7) Quelles sont les pratiques exemplaires de l'industrie en matière d'échange de données et de processus opérationnels connexes avec l'adoption et l'utilisation de l'échange de données informatisé?
- 8) Quelles sont les pratiques exemplaires de l'industrie pour passer d'un environnement dans lequel on ne peut faire d'échanges de données informatisés à un environnement dans lequel l'échange de données informatisé est possible, avec les nouveaux processus opérationnels associés?
- 9) Comment les renseignements sur les identificateurs électroniques sont-ils recueillis et conservés auprès des fournisseurs?
- 10) Quelles sont les pratiques exemplaires de l'industrie pour les solutions sans fil qui sont utilisées dans les environnements classifiés, secrets et très secrets?
- 11) Quelles sont les pratiques exemplaires de l'industrie pour le suivi des envois et l'amélioration de la visibilité des actifs dans une chaîne d'approvisionnement?
- 12) Quelles sont les pratiques exemplaires de l'industrie pour la gestion et le suivi des carburants en vrac dans un environnement opérationnel national et international?
- 13) Quelles sont les pratiques exemplaires de l'industrie pour le soutien en service des technologies de la chaîne d'approvisionnement?
- 14) D'après les produits livrables présentés à la section 9 et d'après les pratiques exemplaires de l'industrie, quelles seraient les exigences connexes en matière de soutien en service en termes de ressources?

Les réponses doivent être envoyées par courrier électronique à l'autorité contractante une semaine avant la journée de l'industrie.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6381-180019

Amd. No. - N° de la modif

Buyer ID - Id de l'acheteur
624XG

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier CCC No./N°

CCC - FMS No./N° VME

PARTIE IV : ANNEXES SUPPLÉMENTAIRES

Annexe C : Emplacements des unités de ligne et quantités estimées de dispositifs fondamentaux

Annexe C.1			
Nombre d'unités fondamentales à divers endroits			
Provinces	Troisième échelon	Deuxième échelon	Premier échelon
Alb.	1	4	19
C.-B.	2	4	19
Man.		4	4
N.-B.		2	10
T.-N.-L.		3	3
N.-É.	2	6	19
T.N-O.		1	2
Nt		1	
Ont.	2	9	44
Î.-P.-É.		1	
Qc	2	7	27
Sask.	1	1	
TOTAL	10	43	147

Remarque : Le but de ce tableau est de montrer la distribution géographique approximative du matériel et des dispositifs. Il n'y a pas de corrélation directe entre le nombre d'immeubles qui recevront le Wi-Fi et le nombre d'unités dans chaque emplacement.

Annexe C.2			
Quantités approximatives de matériel de base			
Dispositifs réguliers	Cellulaire	Tablette	Ordinateur portatif
Dispositifs opérationnels déployés	3 326	1 371	457
Dispositifs de zone de matières dangereuses	323	81	27
Dispositifs explosifs/de zone de munitions	112	28	9
TOTAL	3 761	1 479	493
Appareils d'équipement monté			
Appareils renforcés	357		
Dispositifs ISAFE	30		
Dispositifs HERO	22		
Imprimantes			
Imprimante d'étiquettes de bureau	762		
Imprimante d'étiquettes portative	3 867		
Imprimantes portables EMM	397		

Trousses de montage pour imprimante/tablette	794		
Rubans et étiquettes			
Rubans et étiquettes de bureau	762		
Rubans et étiquettes portables	3 867		
Rubans et étiquettes portables EMM	397		
Rubans et étiquettes de rechange	503		
Numériseurs			
Numériseur EMM à câble long	159		
Numériseur EMM à câble court	238		
Support de lecteur de codes à barres EMM	397		
Lecteur de codes à barres de bureau	3 880		
Support pour lecteur de codes-barres de bureau	3 880		
Cartes SIM pour cellulaires	5 733		
Trousses de déploiement portatives (TDP)*			
Le contenant portatif comprend les éléments suivants :	33		
Concentrateur satellite	1		
Numériseurs attachés	3		
Appareils mobiles et appareils portatifs	3		
Imprimante d'étiquettes mobile	2		
Imprimante de bureau et imprimante d'étiquettes/de bureau	1		
* Les appareils doivent être capables de lire et d'écrire sur les étiquettes RFID.			

Annexe C.3

Quantités approximatives de réservoirs de carburant en vrac et nombre de sites de stockage de carburant en vrac par emplacement

Réservoirs de stockage			
Hors sol	549		
Dans le sol	16		
TOTAL	565		
Camions ravitailleurs			
Véhicules logistiques lourds à roues (VLLR)	123		
Véhicules de ravitaillement d'aéronefs	117		
VLLR - Remorque ravitaillement secteur avance (RVSA)	69		
TOTAL	309		
Réservoirs de carburant d'aviation et de navires seulement	12		
Paniers de ravitaillement en vol pour les avions	48		

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6381-180019

Amd. No. - N° de la modif

Buyer ID - Id de l'acheteur
624XG

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier CCC No./N°

CCC - FMS No./N° VME

Sites de ravitaillement	Majeur⁶	Mineur⁷	Total
Alb.	5	4	9
C.-B.	3	3	6
Man.	2	1	3
N.-B.	2	4	6
T.-N.L.	3		3
N.-É.	3	6	9
Nt	1		1
T.N-O.	1		1
Ont.	10	5	15
Qc	4	6	10
Sask.	2		2

⁶Un site majeur se compose d'une base de soutien ou d'une station de ravitaillement avec de grands réservoirs de stockage.

⁷Un site mineur consiste en un site éloigné avec des réservoirs de stockage plus petits.

Annexe D : Glossaire

SIGLE	DÉFINITION
Premier échelon	Le terme « premier échelon » désigne les capacités de soutien qui sont dynamiques ou affectées à une unité, comme un bataillon, un escadron aérien ou un détachement aérien, ou un navire. Un navire, un bataillon, un escadron, une section d'une base ou une unité d'une taille équivalente est une organisation ayant des emplacements d'approvisionnement de premier échelon. L'unité dispose de l'équipement et du stock nécessaires pour remplir son rôle.
Deuxième échelon	Le « deuxième échelon » est la capacité de soutien qui est attribuée à une formation (p. ex. un groupe-brigade, une escadre expéditionnaire aérienne ou un groupe opérationnel naval). Les emplacements d'entreposage du matériel dans un navire de ravitaillement, un bataillon des services, un escadron de maintenance (air), une base, une escadre ou une unité qui fournit principalement le soutien technique et matériel à d'autres unités ou à d'autres parties de la base. Le soutien de deuxième échelon est normalement fourni par l'entremise des échelons de soutien de première ligne à l'intérieur de la formation. Les organisations de deuxième échelon peuvent faire appel aux ressources des organisations de troisième échelon pour réapprovisionner leurs stocks ou renforcer leurs ressources.
Troisième échelon	Le « troisième échelon » est la capacité de soutien à l'échelle nationale qui fournit le matériel, les munitions et les services de distribution à l'appui des opérations des FAC et des activités du MDN. Ces emplacements sont utilisés pour l'entreposage à plus long terme ou lorsqu'il est difficile de positionner préalablement du matériel à chaque point d'utilisation.
AP (Déf)	Approbation de projet (définition)
AP (MEO)	Approbation de projet (mise en œuvre)
APE	Avis préalable d'expédition
BGP	Bureau de gestion de projet
CAD	Chaîne d'approvisionnement de la défense
COI	Capacité opérationnelle initiale
COIC	Commandement des opérations interarmées du Canada
CONOPS	Concept des opérations
COT	Capacité opérationnelle totale
COTS	Commercial
CSTC	Centre de la sécurité des télécommunications
DAFC	Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes

DDR	Demande de renseignements
DP	Demande de proposition
EDI	Échange de données informatisé
EDM	Équipement de manutention
EDT	Énoncé de travail
EMIS	Étatmajor interarmées stratégique
EOHN	Exigence obligatoire de haut niveau
FAC	Forces armées canadiennes
GC	Gouvernement du Canada
GE	Gestion d'entrepôt
GEE	Gestion étendue des entrepôts
GI-TI	Gestion de l'information et technologie de l'information
HAZMAT	Matières dangereuses
HERF	Dangers causés par le rayonnement électromagnétique pour le carburant
HERO	Dangers causés par le rayonnement électromagnétique pour les munitions
HERP	Dangers causés par le rayonnement électromagnétique pour le personnel
ISAFE	Intrinsèquement sûrs
M et E	Munitions et explosifs
MDN	Ministère de la Défense nationale
OCF	Orientation sur les capacités de la Force
Opération nationale	Opération menée sur le territoire d'un pays ou à ses abords.
Opérations expéditionnaires	Une opération qui nécessite la projection d'une puissance militaire dans une zone opérationnelle éloignée sur des lignes de communication étendues en vue d'atteindre un objectif précis.
Ordinateur mobile	Une tablette, un ordinateur de poche, un ordinateur portable, un scanner muet, etc., qui permet aux employés de lire les événements sur les supports de données attachés à des articles dans un entrepôt ou un autre environnement le long de la chaîne d'approvisionnement de la Défense (CAD).

OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
OTE	Oordre de transfert d'équipement
PP	Produits pétroliers
PRE	Planification des ressources de l'entreprise
R et R	Réparation et révision
Réception interne	Lorsque les organisations émettrices et réceptrices sont des unités du MDN ou des FAC, des entrepôts, des comptes de l'URDM, des particuliers, etc.
RED	Réseau étendu de la Défense
RFID	Radio fréquence identification
RVSA	Remorque ravitaillement secteur avance
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
SGIRD	Système d'information de la gestion des ressources de la défense
SGSM	Système de gestion des stocks de munitions
SLA	Site logistique de l'avant
SMA(Fin)	Sous-ministre adjoint (Finances)
SMA(GI)	Sous-ministre adjoint (Gestion de l'information)
SMA(Mat)	Sous-ministre adjoint (Matériel)
SMD	Suppression et marquage de données
SNDM	Système national de distribution et mouvement
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada
SPC	Services partagés Canada
STANAG	Accord de normalisation (OTAN)
TDP	Trousses de déploiement portatives
TI	Technologies de l'information
TIA	Technologie d'identification automatique
TM	Module sur le transport

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6381-180019

Amd. No. - N° de la modif

Buyer ID - Id de l'acheteur
624XG

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier CCC No./N°

CCC - FMS No./N° VME

TPSD	terminaux portatifs de saisie de données
VCEMD	Vice-chef d'état-major de la Défense
VLLR	Véhicules logistiques lourds à roues
VR	Visibilité des ressources
VRT	Visibilité des ressources en transit
ZR	Zone de responsabilité

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6381-180019

Amd. No. - N° de la modif

Buyer ID - Id de l'acheteur
624XG

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier CCC No./N°

CCC - FMS No./N° VME

Annexe E : Règles d'engagement



Technologie D'identification Automatique (TIA)

Processus De Consultation De L'industrie

Règles De Participation

(Formulaire Obligatoire Pour Participant)

N° du dossier : W6381-180019



L'un des principes fondamentaux de la participation de l'industrie est que celle-ci doit être menée suivant les critères les plus rigoureux de justice et d'équité entre toutes les parties. Nulle personne ou organisation ne doit profiter ni donner l'impression d'avoir profité d'un quelconque avantage inhabituel ou injuste par rapport aux autres.

Dans le cadre du processus de participation de l'industrie (le « processus de consultation »), l'État fournit de l'information à tous les participants qui ont accepté de se conformer aux règles de participation et signé le présent document (les « participants »). Ce processus commence par une réunion de participation de l'industrie et se termine par la publication d'une demande de propositions (DP) officielle sur Achatsetventes.gc.ca.

Le Processus consultatif sera composé d'une séance d'engagement avec l'industrie, des réunions avec l'industrie, séances de groupe de travail, des séances individuelles et tout autre processus jugé nécessaire par l'autorité contractante.

Afin de maximiser les avantages du Processus consultatif, le Canada s'efforcera de recueillir les commentaires des participants sur diverses questions soulevées.

Toutes les solutions, les idées ou les questions soulevées au cours des rencontres individuelles seront d'abord analysées pour examen par le Canada;

Toutes les questions, les recommandations, les solutions ou les idées soulevées lors des réunions en tête-à-tête et acceptés par le Canada, doivent être soulevées pour discussion lors des séances de groupe de travail;

Un ordre du jour des sujets de discussion et de toute documentation disponible sera fournie aux participants avant une session de groupe de travail;

Une demande de propositions (DP) provisoire sera fournie aux participants avant la publication de la DP sur le site Web achatsetventes.gc.ca. Un avis sera publié sur le site Web achatsetventes.gc.ca indiquant qu'une DP provisoire pourrait être fournie, sur demande, aux participants additionnels qui acceptent et qui signent les règles de participation (les « participants »).

Canada ne divulguera pas des informations confidentielles ou commercialement sensibles concernant un participant aux autres participants ou à des tiers, sauf dans la mesure requise par la loi.

MODALITÉS

Les modalités qui suivent s'appliquent au processus consultatif. Afin d'encourager un dialogue ouvert, les participants conviennent de ce qui suit :

1. Ils doivent discuter de leurs différents points de vue concernant le besoin en soutien du TIA et proposer des solutions favorables aux problèmes soulevés. Tous les participants auront l'occasion de faire part de leurs idées et de leurs suggestions.

2. Le Canada est autorisé à enregistrer et/ou à prendre des notes lors des rencontres, car une clarification d'information peut être jugée nécessaire.
3. Ils doivent présenter leurs demandes de renseignements ou commentaires aux représentants autorisés du Canada seulement, comme il est mentionné dans les avis publiés périodiquement par l'autorité contractante. Toute communication faite à un représentant non autorisé du Canada pourrait faire l'objet d'une divulgation complète par le Canada dans Achatsetventes.gc.ca.
4. Le Canada n'est pas tenu de publier quelque DP que ce soit, ni de négocier un quelconque contrat pour l'obtention de services de soutien pour le TIA.
5. S'il publie une DP, le Canada doit en établir, à son gré, toutes les modalités.
6. Le Canada ne remboursera pas les frais engagés par toute personne ou entreprise pour participer au processus de consultation.
7. La participation n'est pas une exigence obligatoire. Les soumissionnaires qui ne participent pas au processus de consultation pourront présenter une proposition.
8. Les participants qui refusent ou omettent de signer les règles de participation ne pourront pas prendre part aux rencontres individuelles ni au processus d'examen de l'ébauche finale de la DP.
9. Le processus de règlement des différends qui devra être suivi en cas de conflit lors du processus consultatif est décrit dans les paragraphes qui suivent :
 - 9.1. Dans le cadre de discussions informelles et de bonne foi, chaque partie doit faire tous les efforts raisonnables pour régler les différends, controverses ou réclamations découlant du processus de participation de l'industrie, ou liés d'une quelconque façon à celui-ci.
 - 9.2. Tout différend entre les parties découlant du processus de participation de l'industrie ou lié d'une quelconque façon à celui-ci doit être réglé suivant la démarche décrite ci-dessous.
 - a. Tout différend doit d'abord être soumis au représentant du participant et au gestionnaire de TPSGC responsable du processus de participation de l'industrie. Les parties auront trois jours ouvrables pour régler le différend.
 - b. Dans le cas où les représentants des parties précisées au paragraphe 9.2a. ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au directeur de projet du participant et au directeur principal de la division responsable de la gestion du processus de participation de l'industrie à TPSGC. Les parties auront trois (3) jours ouvrables pour régler le différend.
 - c. Dans le cas où les représentants des parties précisées au paragraphe 9.2b ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au président du participant et au directeur général à TPSGC, qui auront trois (3) jours ouvrables pour régler le différend.

- d. Dans le cas où les représentants des parties précisées au paragraphe 9.2c ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, celui-ci doit être soumis au président-directeur général du participant et au sous-ministre adjoint de la Direction générale des approvisionnements à TPSGC, qui auront cinq (5) jours ouvrables pour régler le différend.
- e. Dans le cas où les représentants des parties précisées au paragraphe 9.2d ci-dessus ne sont pas en mesure de régler le différend, l'autorité contractante aura cinq (5) jours ouvrables pour rendre une décision par écrit, dans laquelle elle doit fournir une description détaillée du différend et des raisons qui justifient cette décision. L'autorité contractante doit remettre une copie signée de ce document au participant.

En signant le présent document, le participant déclare avoir les pleins pouvoirs pour lier le fournisseur mentionné ci-dessous et accepter en son nom et au nom du fournisseur d'être lié aux modalités énoncées dans le présent document.

Nom du fournisseur :

Nom de la personne :

Téléphone :

Courriel :

Signature :

Date :

IMPORTANT : LES FOURNISSEURS SOUHAITANT PRENDRE PART AU PROCESSUS DE PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE SUR LE SOUTIEN DU PROJET DE TECHNOLOGIE D'IDENTIFICATION AUTOMATIQUE DOIVENT ACCEPTER LES MODALITÉS EXPOSÉES DANS LE PRÉSENT FORMULAIRE OBLIGATOIRE ET SIGNER CE DERNIER.

UNE FOIS CONVENUES ET SIGNÉES, LES MODALITÉS DU PRÉSENT PROCESSUS DE PARTICIPATION REMPLACENT TOUTE RÈGLE DE PARTICIPATION ANTÉRIEUREMENT CONVENUE À L'ÉGARD DU PRÉSENT MARCHÉ ET METTENT FIN À L'ENTENTE DE NON-DIVULGATION SIGNÉE POUR LES RÈGLES DE PARTICIPATION PRÉCÉDENTES.

LE PRÉSENT FORMULAIRE SIGNÉ PEUT ÊTRE TRANSMIS PAR COURRIEL À L'ADRESSE SUIVANTE : TPSGC.PADGATIA-APPBAIT.PWGSC@TPSGC-PWGSC.GC.CA.

Annexe F : Formulaire d'inscription pour la Journée de l'industrie

* La participation en personne est encouragée pour la présentation de la journée de l'industrie, mais les participants ont la possibilité de suivre la présentation à distance par l'entremise de l'application Web de téléconférence WebEx.

* Veuillez vous inscrire d'ici le 8 août 2019 (fermeture des bureaux).

* Veuillez communiquer toute nécessité de prendre des dispositions particulières pour un participant lors d'une rencontre (p. ex., personnes avec des besoins spéciaux).

Date: 19-Aug-19

Heure: 9:00 AM - 12:00 PM

Adresse :

Place du Portage, Phase IV, salle Pontiac
140, promenade du Portage, Phase IV, niveau 0
Gatineau (Québec) K1A 0J9

Lorsque vous entrez dans l'emplacement principal :

- Montez les escaliers jusqu'à ce que vous voyiez un Tim Hortons;
- Une fois rendu au Tim Hortons, tournez à droite;
- Rendez-vous au bout du couloir où se trouvent des tables et des chaises;
- Une fois au bout du couloir, il y aura un escalier mécanique, et à votre droite, il y aura des portes vitrées où l'on indique : (Centre de conférence/Conference Centre);
- Entrez et le bureau du commissionnaire se trouve à cet endroit – vos invités s'inscriront à ce bureau, et le commissionnaire pourra les diriger vers la salle.

***** Permis de conduire ou pièce d'identité appropriée requise**

Nom de l'entreprise :

Participants en personne

#	Nom du ou des participants	Titre	Numéro de téléphone	Courriel
1				

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6381-180019

Amd. No. - N° de la modif

Buyer ID - Id de l'acheteur
624XG

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier CCC No./N°

CCC - FMS No./N° VME

2				
3				
4				
5				

Participants WebEx

#	Nom du ou des participants	Titre	Numéro de téléphone	Courriel
1				
2				
3				
4				
5				

* Un courriel d'invitation à la séance WebEx contenant les renseignements appropriés relatifs à l'ouverture d'une session sera transmis aux participants inscrits.

Langue de préférence

Anglais	
Français	

HORAIRE

ACTIVITÉ	HEURE DE DÉBUT	HEURE DE FIN		
Inscription	8:00	9:00		
Présentation	9:00	10:30		
Pause-santé	10:30	10:45		
Période de questions et discussion ouverte	10:45	12:00		

Annexe G : Formulaire d'inscription pour les rencontres individuelles

Nom de l'entreprise :			
Nom du ou des participants	Titre	Numéro de téléphone	Courriel
*** Maximum de 4 participants par séance si vous optez pour des rencontres en personne; d'autres participants auront toujours la possibilité de participer par téléconférence.			
*** Les rencontres individuelles visent à entretenir une discussion ouverte sur les questions relatives aux annexes A et B, sur les objectifs liés à la TIA dans leur ensemble et sur la meilleure façon de les atteindre.			
Langue de préférence			
Anglais			
Français			
Préférence quant à la formule			
En personne			
Par téléconférence			
Veillez communiquer toute nécessité de prendre des dispositions particulières pour un participant lors d'une rencontre (p. ex., personnes avec des besoins spéciaux).			
Contraintes relatives aux rencontres			
Les rencontres ont une durée limitée à une heure chacune.			
Les rencontres individuelles de l'industrie seront réservées selon le principe du premier arrivé, premier servi. Veuillez noter que les rencontres du lundi et du mardi seront accordées en priorité aux participants venant de l'extérieur de la région de la capitale nationale.			
Des jours supplémentaires pour les rencontres individuelles pourraient être ajoutés au besoin.			

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6381-180019

Amd. No. - N° de la modif

Buyer ID - Id de l'acheteur
624XG

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier CCC No./N°

CCC - FMS No./N° VME

Dates préférées des rencontres individuelles	Séance	Jour	Start Time	Finish Time
Date et heure préférées 1				
Date et heure préférées 2				
Date et heure préférées 3				
Face-to-Face Meeting Location				
Les Terrasses de la Chaudière, 10, rue Wellington, 4e étage, Gatineau (Québec) K1A 0S5 *** Inscription au bureau du commissionnaire requise *** Permis de conduire ou pièce d'identité appropriée requise				
Renseignements sur la téléconférence				
Numéro local (région de la capitale nationale) :		613-960-7511		
Numéro sans frais :		1 877-413-4782		
Numéro de la conférence :		4632679		
Périodes de rencontre disponibles				
SÉANCE	DATE	JOUR	HEURE DE DÉBUT	HEURE DE FIN
1	19 AOÛT	Lundi	13:30	14:30
2	19 AOÛT	Lundi	14:45	15:45
3	20 AOÛT	Mardi	8:30	9:30
4	20 AOÛT	Mardi	9:45	10:45
5	20 AOÛT	Mardi	11:00	12:00
6	20 AOÛT	Mardi	13:30	14:30
7	20 AOÛT	Mardi	14:45	15:45
8	21 AOÛT	Mecredi	8:30	9:30
9	21 AOÛT	Mecredi	9:45	10:45
10	21 AOÛT	Mecredi	11:00	12:00
11	21 AOÛT	Mecredi	13:30	14:30

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6381-180019

Amd. No. - N° de la modif

Buyer ID - Id de l'acheteur
624XG

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier CCC No./N°

CCC - FMS No./N° VME

12	21 AOÛT	Mecredi	14:45	15:45
13	22 AOÛT	Jeudi	8:30	9:30
14	22 AOÛT	Jeudi	9:45	10:45
15	22 AOÛT	Jeudi	11:00	12:00
16	22 AOÛT	Jeudi	13:30	14:30
17	22 AOÛT	Jeudi	14:45	15:45
18	23 AOÛT	Vendredi	8:30	9:30
19	23 AOÛT	Vendredi	9:45	10:45
20	23 AOÛT	Vendredi	11:00	12:00
21	23 AOÛT	Vendredi	13:30	14:30
22	23 AOÛT	Vendredi	14:45	15:45

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6381-180019

Amd. No. - N° de la modif

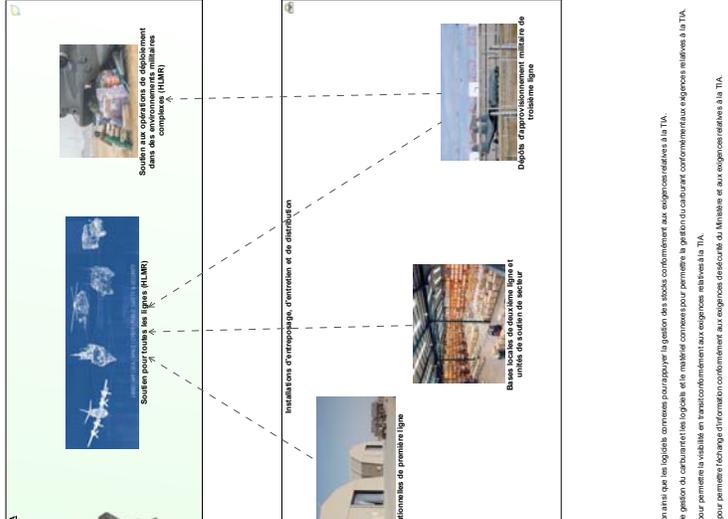
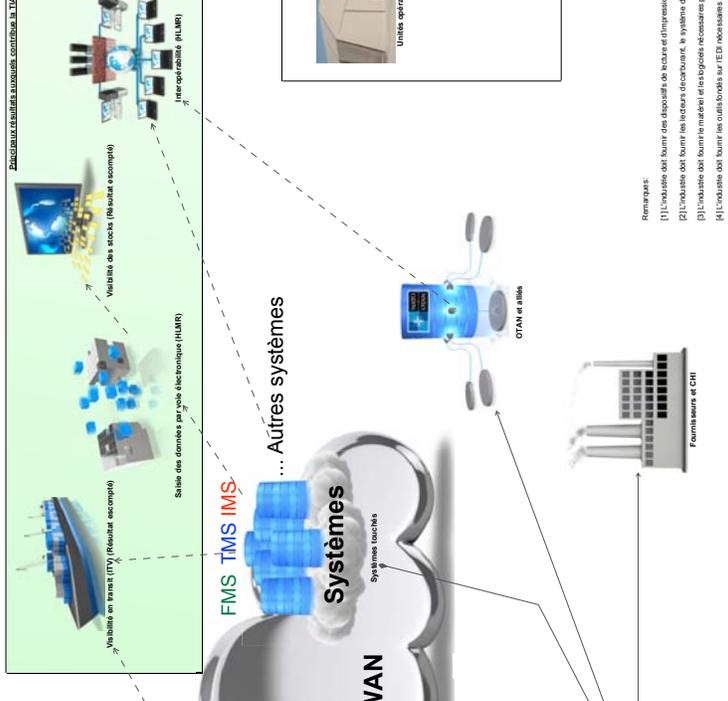
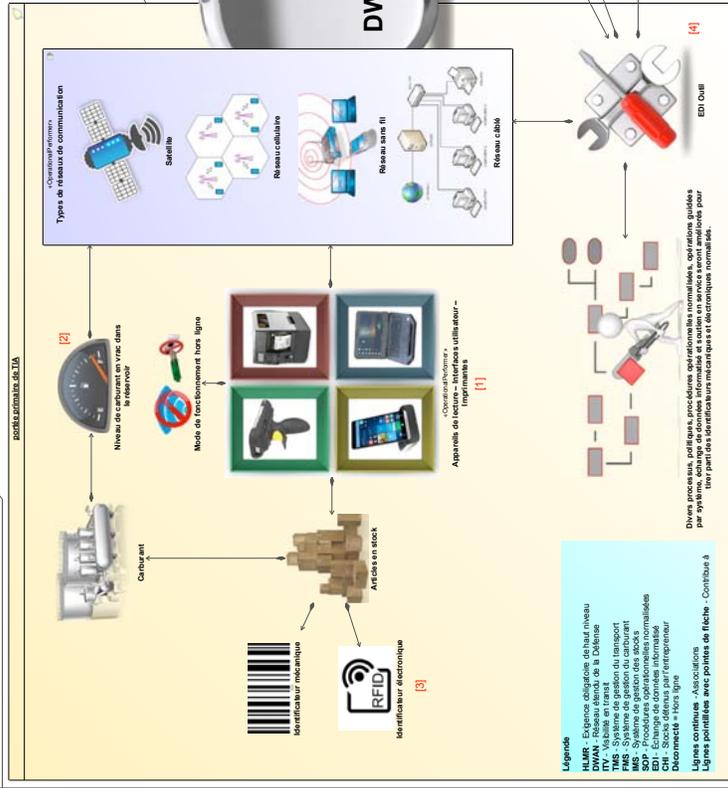
Buyer ID - Id de l'acheteur
624XG

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier CCC No./N°

CCC - FMS No./N° VME

Annexe H : Vue opérationnelle 1 (VO1) - Concept opérationnel de haut niveau – TIA



Remarques:

- [1] L'industrie doit fournir des dispositifs de lecture et d'impression ainsi que les logiciels ou mises à jour pour appuyer la gestion des stocks conformément aux exigences relatives à la TIA.
- [2] L'industrie doit fournir les lecteurs de carburant, le système de gestion du carburant et la logique et le matériel connexes pour permettre la visibilité et le traçage du carburant conformément aux exigences relatives à la TIA.
- [3] L'industrie doit fournir le matériel et les logiciels nécessaires pour permettre la visibilité et le traçage des exigences relatives à la TIA.
- [4] L'industrie doit fournir les outils logiciels pour permettre l'échange d'information conformément aux exigences relatives à la TIA et aux exigences relatives à la TIA.

Légende

HLMR - Exigence obligatoire de haut niveau

DWAN - Réseau de données de la Défense

TMS - Système de gestion du transport

IMS - Système de gestion du carburant

MS - Système de gestion des stocks

SOP - Procédures opérationnelles normalisées

CH - Stocks dérivés par l'entrepreneur

Disconnecté - Hors ligne

Associations

Lignes pointillées avec pointes de flèche - Contribue à